

FORMATION CONTINUE SANTE D.I.U. INFIRMIER SANTE AU TRAVAIL

Conditions d'inscription

- Etre infirmier diplômé d'état (IDE) (sans condition de nombre d'années d'exercice préalable),
- Etre embauché, avec une quotité d'au minimum 0.5 ETP, avec une mission d'IDE en santé au travail (IST), soit au sein d'un service de prévention et santé au travail inter-entreprises ou autonome, soit directement au sein d'une entreprise ou chez un employeur quel que soit son régime d'affiliation (régime général, régime agricole, régimes spéciaux, fonctions publiques). Les IDE bénéficiant d'une promesse d'embauche à ce titre sont éligibles également.
- Avoir un médecin du travail tuteur (dérogation possible sur avis du comité pédagogique pour un médecin collaborateur en santé au travail en fin de formation). Ce médecin du travail doit être en charge du suivi de l'effectif de travailleurs auprès duquel l'IST exerce ses missions. Dans des circonstances exceptionnelles à justifier, le comité pédagogique peut donner droit à une dérogation sur ce point, après analyse précise de la situation.
- En revanche, ne sont pas éligibles à l'inscription à ce DIU les IDE qui ne seraient retenus que pour un stage, quand bien même sa durée serait supérieure à 105 heures.

Modalités d'admission

Pour être complet, un dossier doit comprendre :

- Une lettre de motivation,
- Un CV
- Une copie du diplôme d'IDE et potentiellement d'autres diplômes indiqués dans le CV
- Une copie d'une pièce d'identité valide
- Un contrat de travail ou une promesse d'embauche
- Une attestation d'acceptation de la qualité de tuteur produite par un médecin diplômé / qualifié en santé au travail, issu de la même structure, ou a minima légitime pour exercer sur l'effectif pris en charge par l'IDEST (pré-requis pour la délégation de tâches). Cette attestation précise la quotité de temps d'exercice du médecin tuteur et s'il tutore déjà d'autres étudiants sur la même période.

Candidature à transmettre avant le **15 juin** par mail <u>fcsante@univ-st-etienne.fr</u>,

<u>Obj</u>ectifs

Comme précisé par le Décret 2022-1664 du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des (IST), puis l'Arrêté du 30 janvier 2023 fixant les modalités d'organisation et d'évaluation de la formation spécifique des infirmiers de santé au travail, ce DIU permet au candidat d'acquérir des connaissances et compétences dans les matières suivantes :

1° La connaissance du monde du travail et de l'entreprise ;

2° La connaissance des risques et pathologies professionnels et des moyens de les prévenir ;

3° L'action collective de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé sur le lieu de travail et l'accompagnement des employeurs et des entreprises ;

4° Le suivi individuel de l'état de santé des salariés, incluant la traçabilité des expositions et la veille sanitaire et épidémiologique;

5° La prévention de la désinsertion professionnelle ;

6° L'exercice infirmier dans le cadre des équipes pluridisciplinaires des services de prévention et de santé au travail et la collaboration avec les personnes et organismes mentionnés aux troisième et quatrième alinéas du l de l'article L. 4644-1.

Ce DIU permet également de développer d'autres compétences mises à profit dans le cadre d'un travail de mémoire, et qui serviront ultérieurement dans l'exercice professionnel de l'IST comme la recherche documentaire, la présentation de données quantitatives, la rédaction d'un rapport, ou la communication orale de travaux conduits dans le cadre professionnel.



Programme de formation

L'enseignement se déroule sur deux années et comporte au total 240h.

La formation théorique s'organise autour de 10 modules (6 transversaux et 4 par types de risques professionnels) de 24 heures chacun (3 journées de 8 heures par module)

Validation

Assiduité, examen écrit en fin de chaque année, soutenance et rédaction d'un mémoire

Equipe pédagogique

Pr Frédéric DUTHEIL - PU-PH - Santé au travail - CHU Clermont-Ferrand **Pr L. FONTANA** - PUPH - Santé au travail - CHU St Etienne - luc.fontana@univ-st-etienne.fr

Calendrier

Les enseignements se déroulent sur Clermont-Ferrand, Lyon, St Etienne, Grenoble

Date limite des candidatures : 15 juin

Rentrée : septembre

Dates des modules à déterminer

Tarifs

Prise charge individuelle ou par un tiers : 2 500 euros TTC par année (l'université n'est pas assujettie à la TVA)

Contacts

Tél: 04 77 42 14 08

fcsante@univ-st-etienne.fr

Organisme de formation référencé Qualiopi - N° d'activité : 82 42 P00 242